

Les activités des services de PMI

**Journée d'étude sur l'observation des politiques
sociales départementales**

Elise Amar et Françoise Borderies
15 janvier 2016

L'enquête annuelle de la Drees sur la PMI

Deux grands volets



1- Volet sur l'offre d'accueil des enfants (*établissements et assistantes maternelles*)

2- Volet sur l'activité des services de PMI

- Localisation des consultations (points fixes/camions itinérants)
- Actions en faveur des enfants
- Actions en faveur des mères et futures mères
- Planification et éducation familiale
- Séances collectives
- Personnels de PMI et de planification (effectifs/ETP)

Une pluralité de professionnels de la santé et du social

	Équivalent temps plein (ETP)*									Effectifs* 2012
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Réparti- tion ETP (en %)	Taux d'évolu- tion (en %) 2012/2007	Taux d'évo- lution annuel moyen (en %) 2012/2007	
Puéricultrices	4 150	4 140	4 190	4 180	4 160	4 200	39,3	1,3	0,3	4 690
Médecins	2 210	2 260	2 350	2 210	2 160	2 090	19,6	-5,4	-1,1	2 690
Infirmiers (ières)	1 340	1 310	1 360	1 380	1 390	1 340	12,6	0,2	0,0	1 560
Sages-femmes	860	910	960	980	970	1 010	9,4	16,3	3,1	1 170
Auxiliaires de puériculture	860	900	1 020	980	960	910	8,5	5,3	1,0	1 050
Psychologues	460	490	540	540	520	480	4,5	6,0	1,2	580
Conseillers(ères) conjugaux(ales)	230	250	320	380	340	340	3,2	52,1	8,8	500
Éducateurs(trices) de jeunes enfants	260	270	290	300	310	310	2,9	18,6	3,5	360
Total estimé** des principaux ETP intervenant auprès du public	10 380	10 530	11 040	10 940	10 830	10 690	100	3,0	0,6	12 600

* Personnels en position d'activité (y compris congés maladie, parental...), hors vacataires et hors remplacement de personnels titulaires.

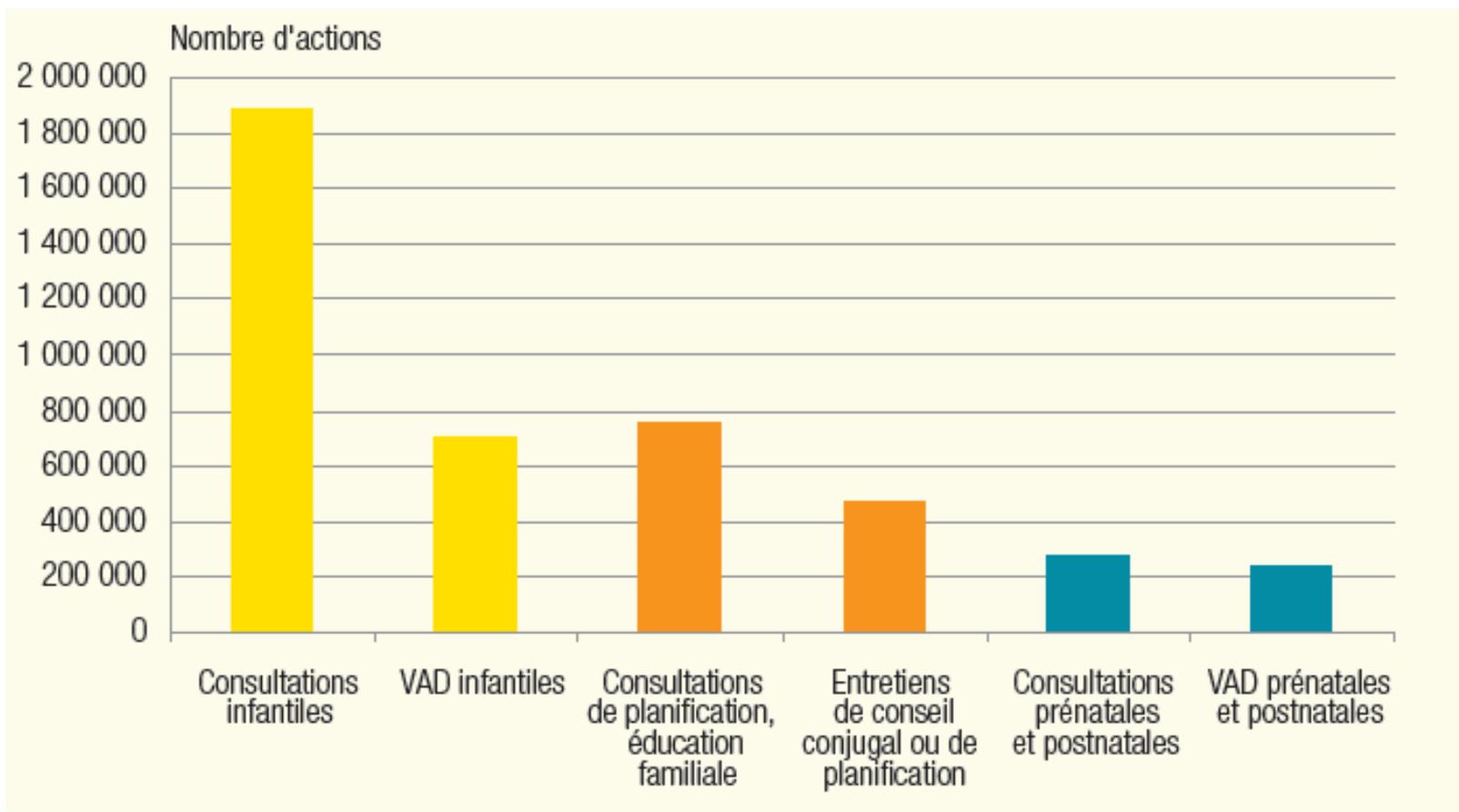
De fortes disparités territoriales

Norme définie par la loi (R. 2112-7 du code de la santé publique) :

1 sage femme à plein temps pour 1500 enfants nés au cours de l'année civile précédente et 1 puéricultrice à plein temps pour 250 enfants nés au cours de l'année civile précédente

- Norme globalement atteinte dans tous les départements
(95 départements pour les sage femmes et 98 pour les puéricultrices)
- Mais disparités importantes entre départements
- Ecart de 1 à 58 pour les infirmiers et puéricultrices

Répartition des activités d'entretiens, des consultations et des visites à domicile de la PMI en 2012





MINISTÈRE
DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

DIRECTION DE LA RECHERCHE, DES ÉTUDES,
DE L'ÉVALUATION ET DES STATISTIQUES

Drees

Les actions en faveur des enfants

ACTIONS EN FAVEUR DES ENFANTS AU COURS DE L'ANNÉE 2012

<i>Nombre total dans l'année</i>	régie directe	régie indirecte	total
Séances offertes (séances = demi-journées d'ouverture des locaux, quels que soient les personnels présents)			
Consultations effectuées (par un médecin) dans le cadre des séances			
Enfants⁽⁵⁾ ayant bénéficié d'au moins une consultation (par un médecin)			
Actes de puéricultrice ou infirmière dont interventions en dehors de tout examen par un médecin, notamment lors de séances de type «permanences»			
Enfants⁽⁶⁾ ayant bénéficié d'au moins un acte de puériculteur(trice)/infirmier(ière)			
VAD effectives dont le motif est un enfant ⁽⁷⁾			
Enfants⁽⁸⁾ ayant bénéficié d'au moins une VAD			
Séances d'actions collectives			

<i>Nombre total dans l'année⁽⁹⁾</i>	
enfants de 3 à 4 ans (nés en 2008/2009) ayant bénéficié d'un bilan de santé	
enfants de 3 à 4 ans ayant bénéficié d'un dépistage visuel	
enfants de 3 à 4 ans ayant bénéficié d'un dépistage auditif	
enfants de 3 à 4 ans ayant bénéficié d'un dépistage des troubles du langage	
enfants de 3 à 4 ans ayant bénéficié d'un examen clinique par un médecin lors d'un bilan	

Les actions en faveur des enfants en 2012

Séances et consultations

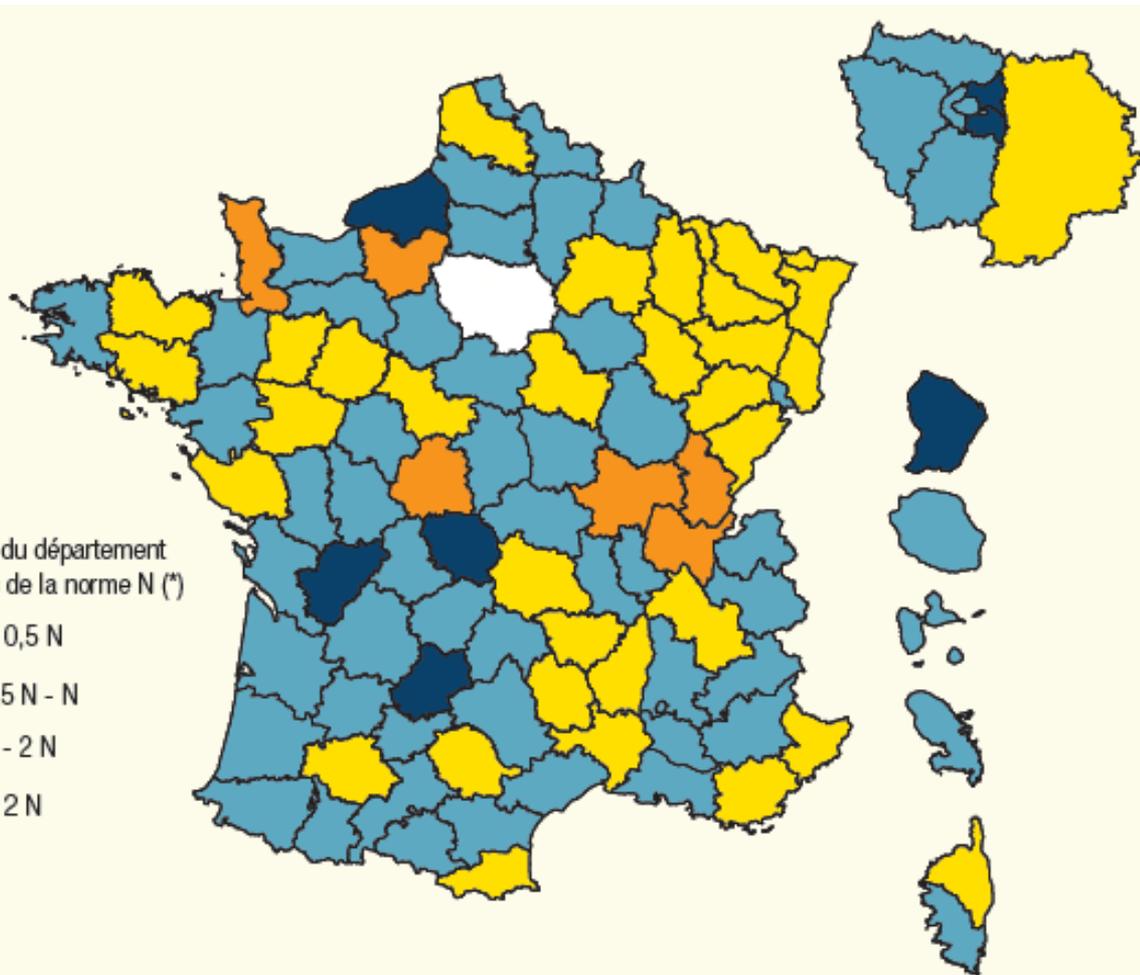
- 93 % en régie directe
- 270 000 séances offertes
- 1,9 millions de consultations
- 700 000 enfants ayant bénéficié d'au moins une consultation
(15% des moins de 6 ans)
- 3 consultations en moyenne par an par enfant

Visites à domicile (VAD)

- 700 000 VAD
- 400 000 enfants
- 2 VAD en moyenne par enfant par an
- 8 % des enfants de moins de 6 ans (mais principalement des nouveaux nés)
- Baisse de 5 % du nombre total de VAD entre 2007 et 2012

Bilan de santé des 3 à 4 ans : 72% des enfants vus en 2012

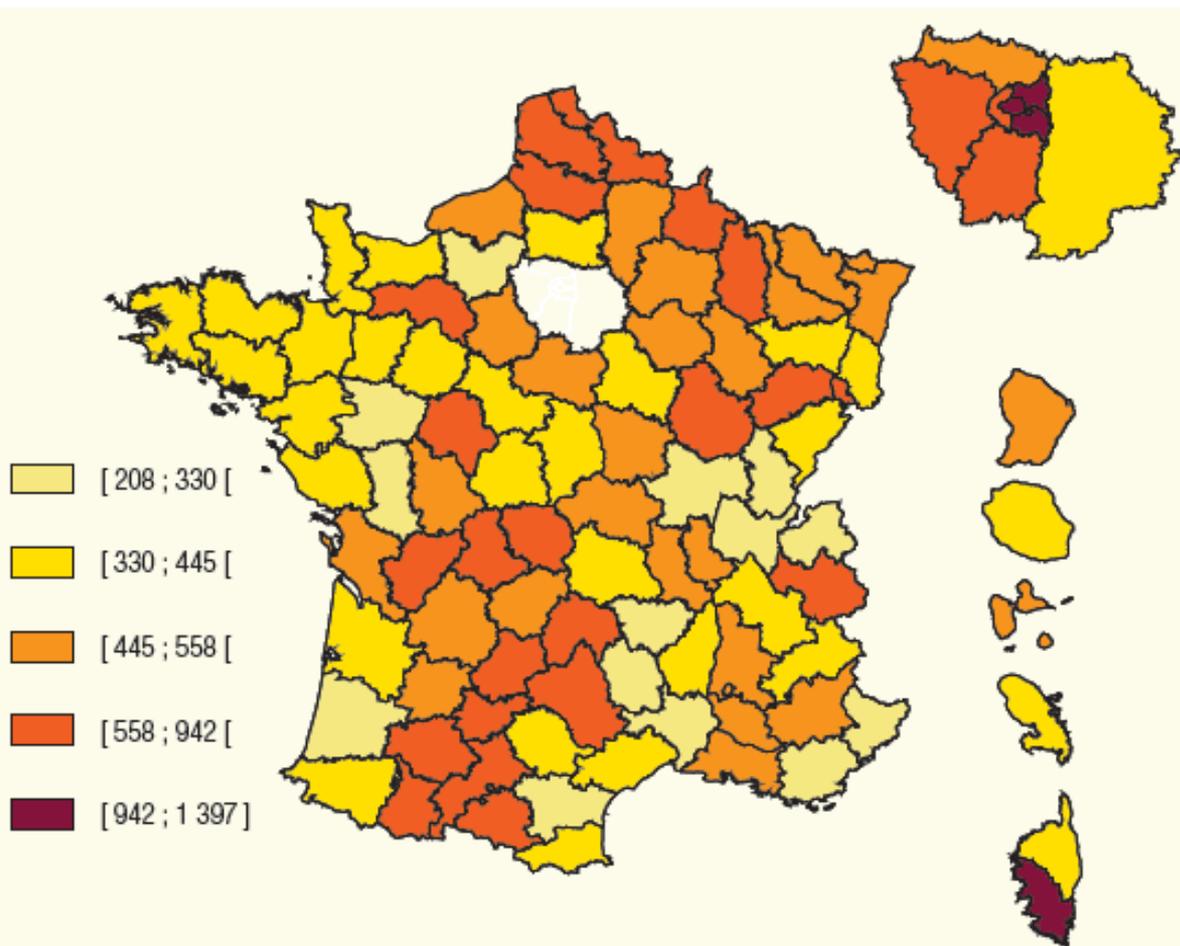
Respect de la norme relative au nombre de séances consacrées aux enfants de moins de 6 ans



(*) **Norme N :**
Une demi-journée
de consultations
pour 200 enfants nés
vivants l'année civile
précédente.

*Article R.2112-6 du code
de la santé publique*

Nombre de consultations et de VAD pour 1 000 enfants de moins de 6 ans

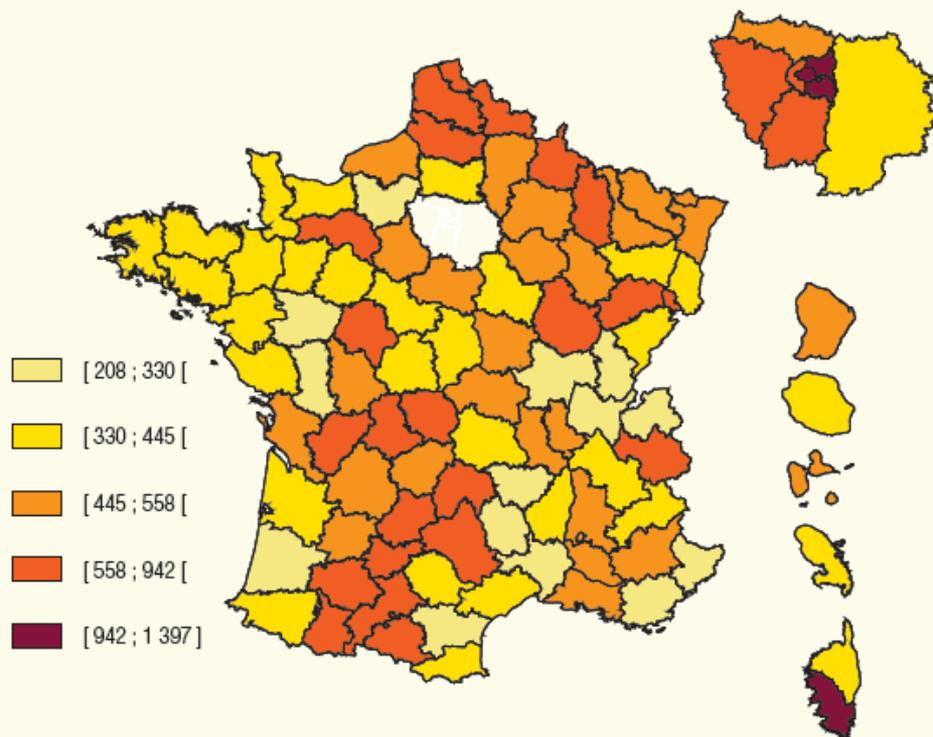
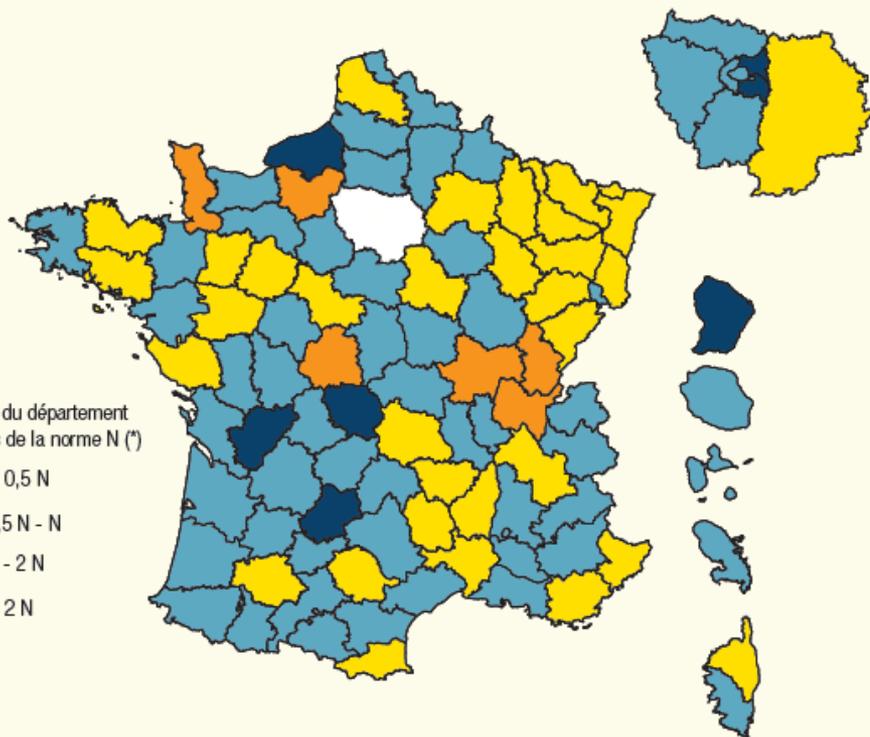


Pourquoi de telles disparités ?

- Répartition consultation/VAD variable selon les départements (alternative dans certains cas -> 20 départements)
- Facteurs explicatifs : organisation interne, disponibilité du personnel
- Géographie du territoire
- Nombre de points de consultations fixes

Respect de la norme

Nombre de consultations et de VAD pour 1 000 enfants de moins de 6 ans





MINISTÈRE
DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

DIRECTION DE LA RECHERCHE, DES ÉTUDES,
DE L'ÉVALUATION ET DES STATISTIQUES

Drees

Les actions en faveur des mères et futures mères

**ACTIONS PRÉNATALES ET POSTNATALES EN FAVEUR DES (FUTURES) MÈRES
AU COURS DE L'ANNÉE 2012**

<i>Nombre total dans l'année</i>	régie directe	régie indirecte	total
Séances offertes (séances = demi-journées d'ouverture des locaux, quels que soient les personnels présents)			
Consultations effectuées (par médecin, sage-femme) dans le cadre des séances			
Femmes⁽³⁾ ayant bénéficié d'au moins une consultation (par médecin, sage-femme)			
VAD effectives			
Femmes⁽⁴⁾ ayant bénéficié d'au moins une VAD			
Femmes ayant bénéficié d'un entretien du 4ème mois			
Séances d'actions collectives			
.dont séances de préparation à la naissance*			

(3) compter 1 pour une même femme ayant bénéficié de plusieurs consultations dans la même année : ce nombre ne peut pas être supérieur au nombre de consultations effectuées.

(4) compter 1 pour une même femme ayant bénéficié de plusieurs VAD dans la même année : ce nombre ne peut pas être supérieur au nombre de VAD EFFECTIVES.

* compter toutes les séances y compris les séances remboursées par la Sécurité sociale.

Les actions prénatales/postnatales en faveur des (futures) mères

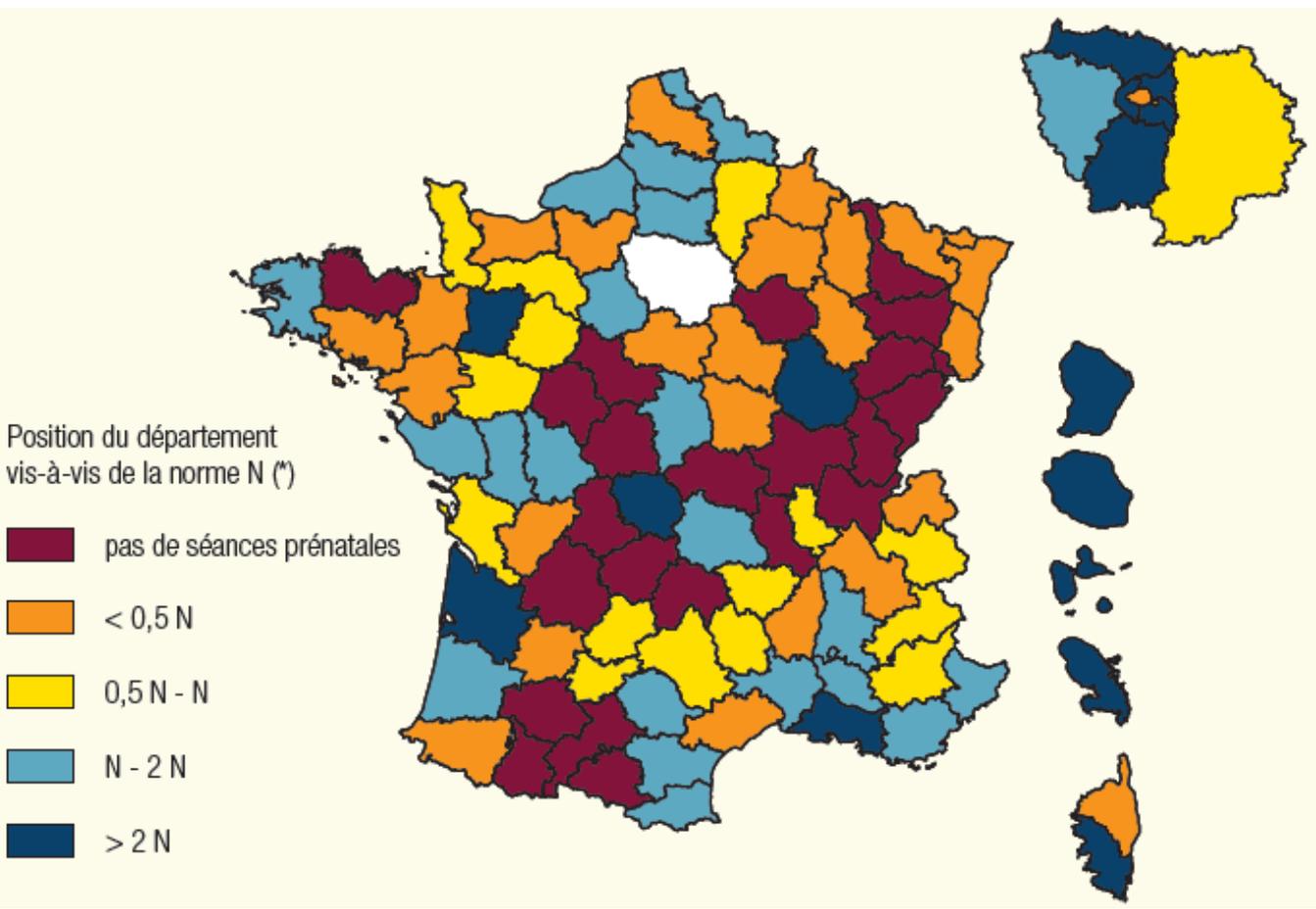
Séances et consultations

- Au $\frac{3}{4}$ en régie directe
- 1400 points de consultations
- 275 000 consultations réalisées au cours de 80 000 séances
- 90 000 femmes ayant bénéficié d'au moins une consultation (en moyenne 3 consultations par femme par an)
- Entretien du 4ème mois : 51 000 femmes vues en PMI
- 27 000 séances d'actions collectives dont 18 000 séances de préparation à la naissance

Visites à domicile (VAD)

- 240 000 VAD réalisées en 2012
- 105 000 femmes ayant bénéficié d'au moins une VAD, soit 2,3 VAD par femmes

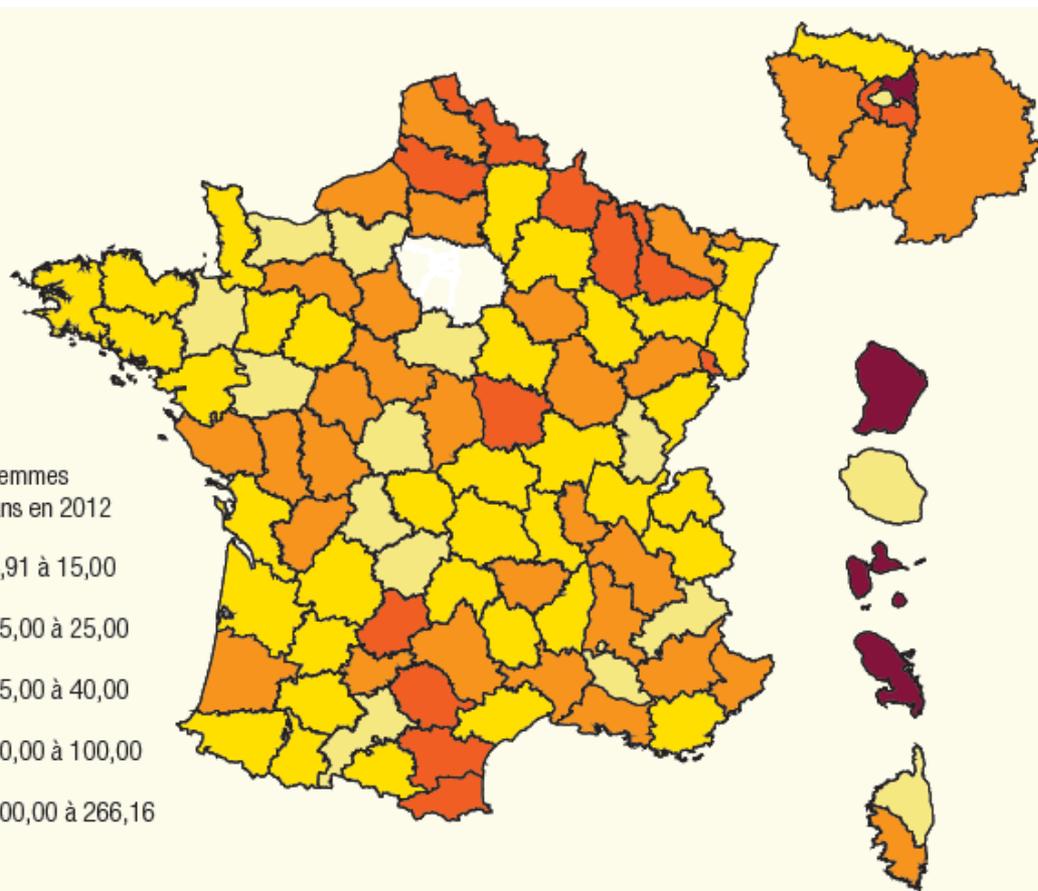
Respect des normes sur les actions prénatales en faveur des futures mères



(*) Norme N :
4 demi-journées de consultations prénatales pour 100 000 habitants de 15 à 50 ans.

Article R.2112-5 du code de la santé publique

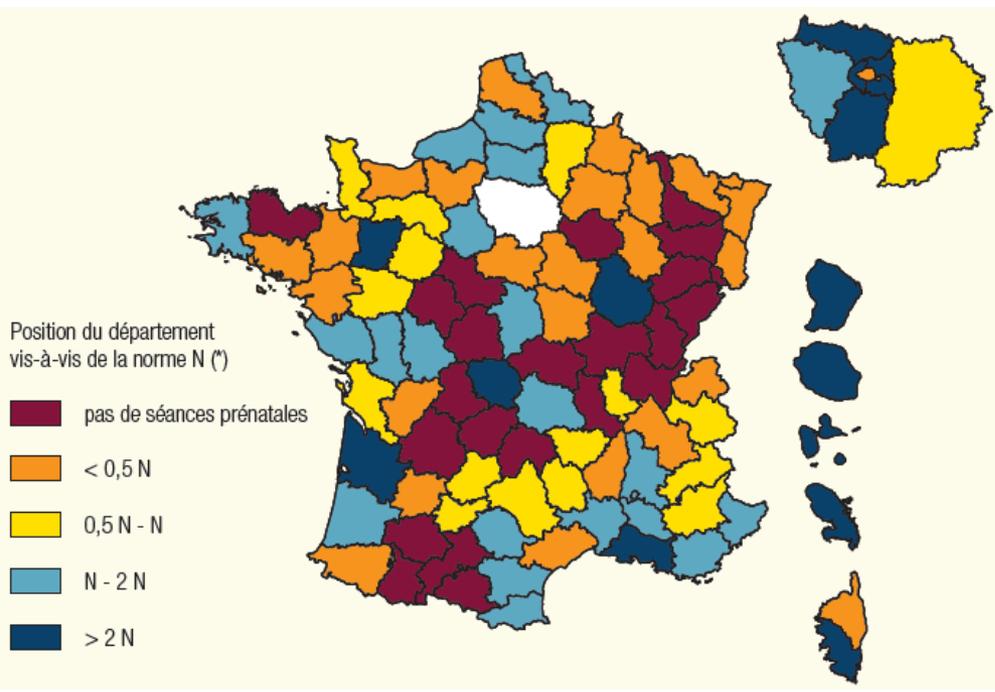
Nombre de consultations et de visites à domicile prénatales et postnatales pour 1 000 femmes de 15 à 50 ans



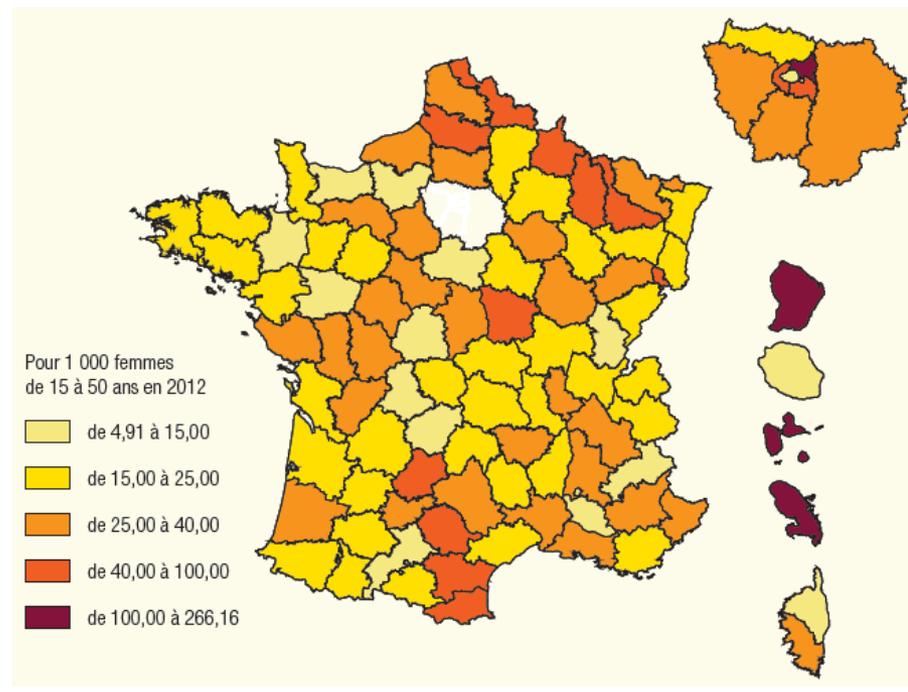
Pourquoi de telles disparités ?

- La PMI s'ajoute à une offre de soins de ville et hospitalière
- Dispositifs alternatifs dans certains départements : centres médico-sociaux
- Les départements n'organisant pas de séance organisent davantage de VAD
- ***Consultations + VAD -> double le volume global d'activité***

Normes sur les actions prénatales en faveur des futures mères



Nombre de consultations et de VAD prénatales et postnatales





MINISTÈRE
DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

DIRECTION DE LA RECHERCHE, DES ÉTUDES,
DE L'ÉVALUATION ET DES STATISTIQUES

Drees

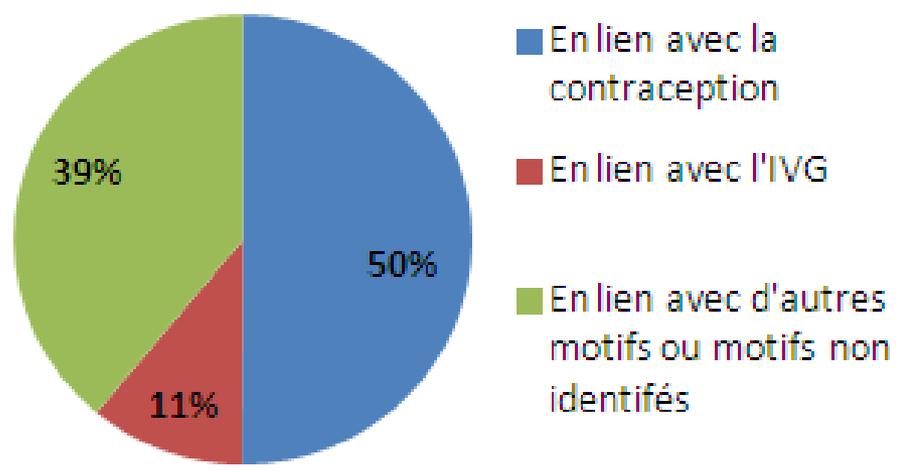
Planification et éducation familiale

PLANIFICATION ET ÉDUCATION FAMILIALE AU COURS DE L'ANNÉE 2012

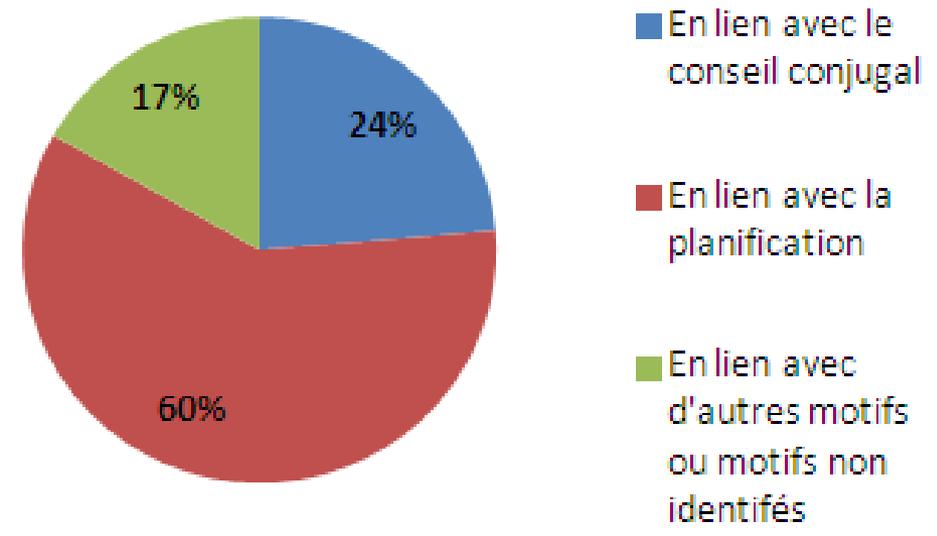
<i>Nombre total dans l'année</i>	régie directe	régie indirecte	total
Séances offertes (séances = demi-journées d'ouverture des locaux, quels que soient les personnels présents)			
Consultations effectuées (par médecin, sage-femme) dans le cadre des séances			
.dont consultations destinées à des mineurs			
.dont consultations en lien avec la contraception			
dont destinées à des mineurs			
.dont consultations en lien avec l'TVG			
dont destinées à des mineurs			
.dont consultations en lien avec d'autres motifs			
Personnes ⁽¹⁰⁾ ayant bénéficié d'au moins une consultation (par médecin, sage-femme)			
.dont mineurs			
Entretiens de conseil conjugal ou de planification effectués			
.dont entretiens destinés à des mineurs			
.dont entretiens en lien avec le conseil conjugal			
.dont entretiens en lien avec la planification			
Personnes ⁽¹¹⁾ ayant bénéficié d'au moins un entretien de conseil conjugal ou de planification			
.dont mineurs			
Séances d'actions collectives			
.dont en milieu scolaire			

Moins de la moitié de l'activité en régie directe

Les motifs de consultations de planification et d'éducation familiale en 2012



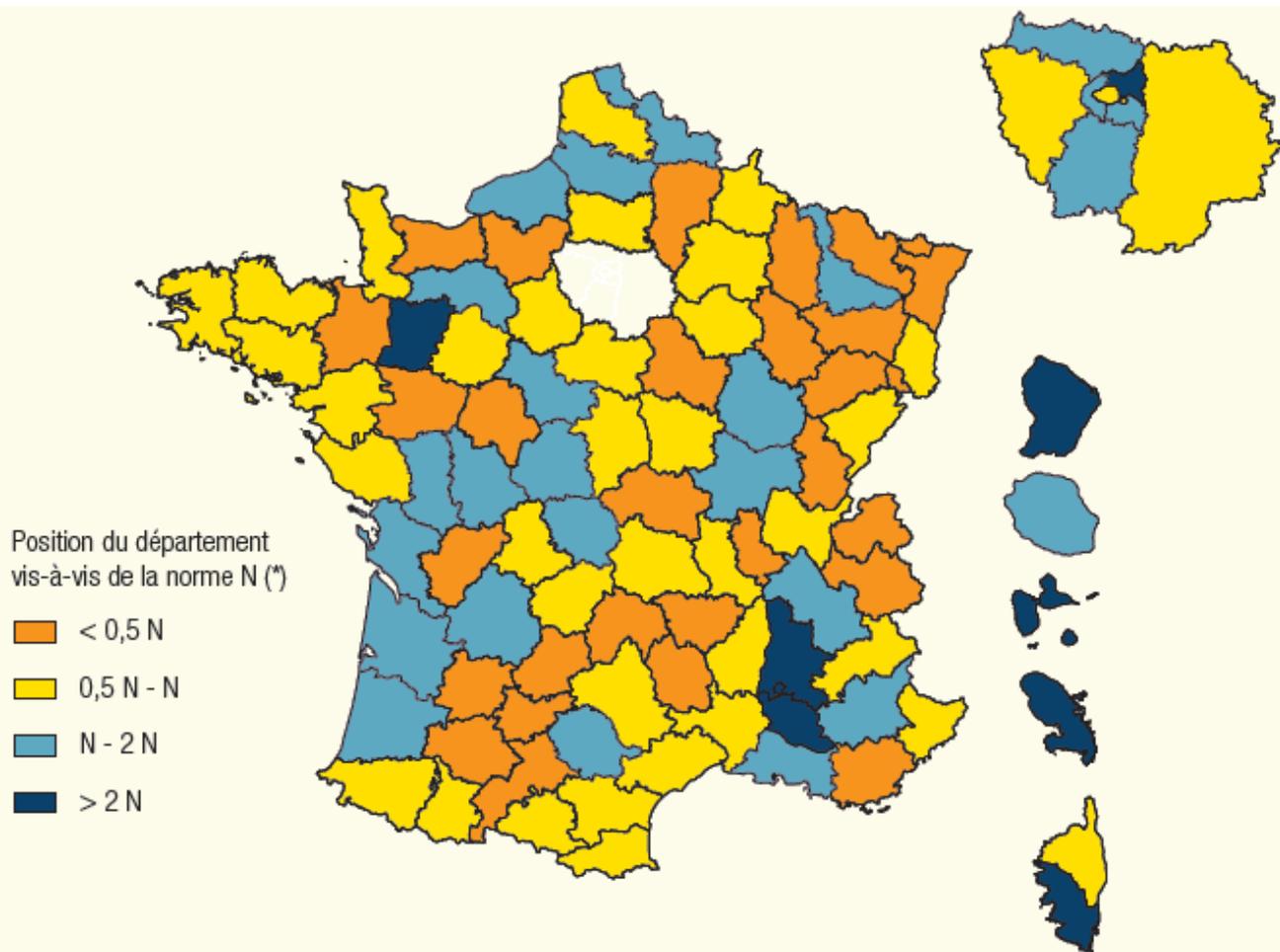
Les motifs des entretiens de planification ou de conseil conjugal en 2012



Planification et éducation familiale : un public important de mineurs

- 21 % des consultations et 29 % des entretiens
- Les consultations liées à la contraception : à 40% destinées à des mineurs
- 99 départements réalisent des séances collectives
→ 72 % *en milieu scolaire*

Respect de la norme d'activité auprès des mères et en matière de planification et d'éducation familiale



(*) Norme N :
16 demi-journées de consultations prénatales et de planification ou éducation familiale pour 100 000 habitants de 15 à 50 ans.

Article R.2112-5 du code de la santé publique

Conclusion

- Les 2 normes sont atteintes dans 1 département sur 4
 - 31 départements en dessous des 2 normes
 - Lorsqu'une seule des deux normes est atteinte, il s'agit principalement de la norme relative aux consultations auprès des enfants (36 départements)
- **Nécessité d'intégrer les VAD dans l'analyse pour appréhender l'activité globale de la PMI**



MINISTÈRE
DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

DIRECTION DE LA RECHERCHE, DES ÉTUDES,
DE L'ÉVALUATION ET DES STATISTIQUES

Drees

Pour en savoir plus ...

Les bilans de santé des enfants de 3 à 4 ans

- 72 % des enfants vus en 2012
- 75 % dépistage visuel
- 69 % dépistage auditif
- 60 % dépistage des troubles du langage
- 28 % examen clinique par un médecin